

## ► Dr Karine AGDERN & Dr Julien CRÉPIN Dentistes à Paris 15

Chirurgiens-Dentistes à Paris

📍 365 Rue de Vaugirard 75015 Paris

☎ Tel. : +33 1 42 50 28 71

🌐 [dr-crepin-julien.chirurgiens-dentistes.fr](http://dr-crepin-julien.chirurgiens-dentistes.fr)

# À quel âge consulter un orthodontiste ?

Chez l'enfant, pour que le traitement soit la fois court et efficace, il est important d'intervenir au bon moment, ni trop tôt, ni trop tard.

## ORTHODONTIE : QUAND BUTER LE TRAITEMENT

- > Le traitement orthodontique est possible chez l'enfant dès que la première molaire permanente est apparue, parfois même lorsqu'il n'y a que des dents de lait.
- > Mais c'est à la période de l'adolescence que s'effectuent les traitements les plus fréquents.
- > Choisir le meilleur moment est la clé du succès en orthodontie. Un traitement précoce permet d'anticiper les problèmes dentaires liés aux mauvaises habitudes de l'enfant (suction, respiration buccale...) et d'éviter certaines déformations nécessitant un traitement plus lourd à l'âge adulte.
- > S'il est trop tôt pour commencer un traitement, des visites de suivi vous seront proposées.



## TRAITEMENTS ORTHODONTIQUES CHEZ L'ENFANT



### ► Vers 3-4 ans

Les traitements sont rares. Mais si votre enfant présente déjà un gros décalage entre les deux mâchoires, il pourra être pris en charge dès cet âge. Le traitement se fera à l'aide de petits appareils amovibles.

### ► Vers 6-8 ans

C'est à cet âge que sont le plus souvent dépistées les malpositions maxillo-faciales (mâchoires trop courtes ou trop longues, trop larges ou trop étroites). La correction se fera également à l'aide d'appareils amovibles.

Dans certains cas, il est également possible de faire du pilotage (extraire certaines dents) pour permettre aux dents définitives d'avoir la place de pousser correctement. Toutefois, à partir de l'évolution des quatre incisives du haut et du bas, il est important d'être vigilant et de surveiller la bonne évolution de la dentition.

## TRAITEMENTS ORTHODONTIQUES CHEZ L'ADOLESCENT

- > L'adolescence est un très bon moment pour commencer un traitement orthodontique. Avant ou au moment de la puberté, il est encore possible de jouer sur la croissance des mâchoires et d'obtenir un alignement précis et durable. Ensuite, seule la position des dents peut être modifiée.
- > Pour corriger les problèmes de positionnement, on utilise le plus souvent des bagues collées sur les dents. D'un point de vue esthétique, il existe désormais des techniques plus discrètes comme la technique linguale (attaches métalliques collées sur la face invisible des dents) ou le port de gouttières.



### LES SIGNES QUI PEUVENT ALERTER

- > Observez votre enfant ! Un décalage important entre les dents supérieures et les dents inférieures ou une dent de lait qui ne tombe pas spontanément sont à surveiller.
- > Des incisives supérieures en avant (dents de lapin), un mauvais contact entre la dent et la gencive, une bouche petite, des maxillaires étroits ou encore des dents écartées sont aussi des signes à prendre en compte.
- > Soyez également vigilant si votre enfant respire la bouche ouverte, ronfle la nuit ou présente un défaut de prononciation. Et souvenez-vous de certains détails : avait-il un espace entre ses dents de lait ? A-t-il sucé son pouce au-delà de l'âge de 6 ans ?

### A SAVOIR

Venir consulter dès l'âge de 6 ans permet de corriger des décalages éventuels entre les mâchoires.

Pendant le traitement, il est recommandé d'adapter son régime alimentaire : évitez les aliments collants (chewing-gum, caramel...), les aliments durs (pommes, noisettes...), les aliments acides (boissons gazeuses, agrumes...).

Le traitement orthodontique nécessite une bonne coopération et le respect des rendez-vous fixés. Ce sont des facteurs clés pour la réussite du traitement et pour la relation patient / praticien.

L'orthodontie concerne tous les patients, sans restriction d'âge, avec des techniques adaptées à l'adulte. Avant l'âge de 16 ans, les traitements orthodontiques sont pris en charge par l'Assurance Maladie, après accord de la Sécurité sociale. Après 16 ans, le traitement est à la charge du patient.